

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Convocation du 22/06/2017- Séance du 30/06/2017

Nbre de membres
en exercice : 33

Nbre de membres
présents : 27

Nbre de votants : 33

Compte rendu
affiché le 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Etaient présents : M. Patrick DEGUISE, M. LEVY, Mme QUAINON-ANDRY, Mme MARINI, M. ROBICHE Mme MARTIN, M. PRAQUIN, Mme NAOUR, M. FRAIGNAC, M. FURET, M. TABARY, M. FOFANA, M. BRIDIER (représentant Mme ASCENCAO), Mme ROLLAND, Mme GALLEY, Mme DE SOUZA, Mme BEDOS, M. GARDE, M. ALABOUCH, Mme HUGOT, M. CRINON, M. Gérard DEGUISE, Mme DAUCHELLE, Mme RIOS, Mme FRANCOIS, Mme MAREIRO et M. SADIN.

Absents et représentés : Mme BUREAU-BONNARD par M. Patrick DEGUISE, M. DURVICQ par M. LEVY, Mme BOUDERBANE par Mme MARINI, M. BINDEL par Mme FRANCOIS, Mme PACHOCINSKI par M. Gérard DEGUISE et M. GUINIOT par Mme MAREIRO.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.
Le Conseil a nommé pour secrétaire de séance Monsieur CRINON.

N°1

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Vu le Code Electoral, notamment ses articles LO276, LO278, L280 à L293, R130-1, R131 à R148 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-15 à L2121-18 ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° NOR/INTA/INTA1717222/C en date du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués (ou de délégués supplémentaires) et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales 2017 ;

Considérant que la ville de Noyon doit élire neuf délégués suppléants ;

Considérant que cette élection se déroule par un vote de liste au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que, pour ce vote, Madame Hélène Ascencao est représentée, conformément à l'article LO 286-1 et L287 du Code Electoral, par Monsieur Jean-Pierre Bridier ;

Considérant que, pour le vote du dimanche 24 septembre 2017, Madame Carole Bureau-Bonnard, élue Députée, sera remplacée, conformément à l'article L287 du code électoral, par Monsieur Victor Allouch, résidant au 157 de la rue Michelet à Noyon ;

Monsieur le Maire ouvre donc le scrutin :

Monsieur le Maire constitue le bureau de vote, composé de Monsieur le Maire, Président, des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Le bureau de vote sera donc composé de :

- Monsieur Déguise Patrick, son Président ;
- Monsieur Yves Furet ;
- Monsieur Gérard Deguise ;
- Madame Aurore Hugo et
- Monsieur Fabien Crinon.

Monsieur le Maire donne lecture des deux listes déposées et enregistrées avant l'ouverture du scrutin :

La liste « Noyon en mouvement avec Patrick Deguise » composée de :

1/ Monsieur Jean-Bernard Hovette	2/ Madame Sarah Louvet	3/ Monsieur Christian Pontoppidan
4/ Madame Laurence Cahour	5/ Monsieur André Goasdoué	6/ Madame Sophie Mandjouranis
7/ Monsieur Yannick Serviget	8/ Madame Marie-Pierre Bedos	9/ Monsieur Thomas Humbert

La liste « Pour ma ville » représentée par Monsieur Deguise Gérard, composée :

1/ Monsieur Michel Lebeure	2/ Madame Micheline Miot	Monsieur Bernard Pachocinski
----------------------------	--------------------------	------------------------------

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux ;

Puis, il est procédé par les membres du bureau de vote aux opérations de dépouillement du vote qui ont donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 33.

A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 3.

Nombre de suffrages exprimés : 30.

Ont obtenu :

Liste « Noyon en mouvement avec Patrick Deguise » : 24 voix.

Liste « Pour ma ville » présentée par Monsieur Gérard Deguise : 6 voix.

Article Unique : ELIT en tant que délégués suppléants :

Sur la liste « Noyon en mouvement avec Patrick Deguise » qui a obtenu huit élus :

1/ Monsieur Jean-Bernard Hovette	2/ Madame Sarah Louvet	3/ Monsieur Christian Pontoppidan
4/ Madame Laurence Cahour	5/ Monsieur André Goasdoue	6/ Madame Sophie Mandjouranis
7/ Monsieur Yannick Serviget	8/ Madame Marie-Pierre Bedos	

Sur la liste « Pour ma ville » représentée par Monsieur Deguise Gérard, qui a obtenu un élu :

1/ Monsieur Michel Lebeure

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Le Maire,
Patrick DEGUISE**